

Gouvernement doit démontrer, à l'égard de chacun de ces 57 décrets, l'existence d'une situation critique nationale. Le Gouvernement devra en fournir la preuve pour chacun de ces décrets, s'il veut donner à la mesure un solide fondement constitutionnel. Toute la question est là. Il est bien clair, à mon sens, que le Gouvernement est incapable de justifier le principe dont s'inspire une mesure comme celle-ci, étant donné que la constitutionnalité ne peut en être établie que par l'examen de chacun des cinquante-sept décrets du conseil, et que le Gouvernement doit démontrer qu'il y a urgence nationale dans le cas de chacun d'eux.

Nous avions espéré que le Gouvernement nous expliquerait clairement, au moment de l'étude en comité plénier, ou du moins au stade de la résolution, ses intentions relativement à l'abolition des régies. Or, nous ne sommes guère plus avancés à cet égard que nous l'étions au début.

L'hon. M. MARTIN: L'honorable député n'est-il pas heureux d'être citoyen canadien?

M. FLEMING: Il me semble entendre la voix du citoyen Martin, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. MARTIN: N'êtes-vous pas citoyen?

M. FLEMING: Oui, mais je ne suis pas le citoyen Martin.

M. l'ORATEUR: Je dois rappeler à l'honorable député qu'il ne peut désigner un honorable collègue par son nom.

M. FLEMING: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je relèverai en passant l'interruption que l'honorable député a lancée d'une voix de stentor mais sur un ton mielleux.

L'hon. M. MARTIN: A la bonne heure.

M. KNOWLES: Expliquez-vous.

M. FLEMING: Sa voix seule suffirait à lui assurer facilement la direction du parti libéral.

Monsieur l'Orateur, le Gouvernement a-t-il un objectif à l'égard de ces prétendues circonstances critiques? Nous lui avons demandé de nous définir clairement son attitude. N'a-t-on aucun objectif pour ce qui est du retour à un semblant de pratique constitutionnelle normale? Le Gouvernement ne nous en a rien dit. Pourtant il doit voir à ce qu'un jour ou l'autre nous remettions en honneur la pratique normale établie par la constitution.

M. GILLIS: Qu'entend par là l'honorable député?

M. FLEMING: Inutile, je crois, de prendre le temps de toute la Chambre pour ré-
[M. Fleming.]

pondre à cette question. Un socialiste, un homme qui ne veut pas la fin de la période d'urgence, qui ne demande pas mieux que de voir le pouvoir central continuer à fouler aux pieds les prérogatives des provinces, ne désire pas le retour à la normale. Il ne tient pas du tout à ce que les provinces recouvrent l'exercice de leurs droits. Ainsi que lui-même et son parti nous en ont donné des preuves, il s'oppose nettement, je le sais, à ce que les provinces jouissent des privilèges que leur confère la constitution. Lui et les membres de son groupe ont préconisé la centralisation du pouvoir à Ottawa, condition indispensable, ils s'en rendent bien compte, pour imposer à la population canadienne le joug du socialisme.

M. KNOWLES: Nous savons ce qu'entend l'honorable député par "la normale".

M. FLEMING: Rien d'étonnant que les membres socialistes de la Chambre ne veuillent pas le retour au respect de la constitution.

M. KNOWLES: Et aux conditions qui régnaient en 1930.

M. FLEMING: Rien d'étonnant qu'ils veuillent prolonger une période d'urgence fictive, afin que puisse se continuer la centralisation des pouvoirs à Ottawa. C'est pour eux un programme.

M. GILLIS: Voyez ce qui se passe en Nouvelle-Ecosse depuis la suppression de la régie du charbon. Expliquez-nous cela, si vous le pouvez.

M. FLEMING: Je le regrette, je n'ai pas saisi les paroles de l'honorable député. Peut-être n'en valaient-elles pas la peine.

M. GILLIS: J'ai dit...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Il ne faut pas interrompre celui qui a la parole.

M. GILLIS: Je désire poser une question à l'honorable député, s'il me le permet.

M. FLEMING: Oui, bien volontiers.

M. GILLIS: Croit-il que l'abandon de la régie de la houille a amélioré la situation économique de la Nouvelle-Ecosse, en face du désordre qui règne actuellement là-bas?

M. KNOWLES: Oui ou non.

M. FLEMING: L'honorable député me dira-t-il...

M. KNOWLES: Oui ou non.

M. FLEMING: A quoi bon maintenir les pouvoirs du Gouvernement, s'il ne veut même pas prêter ses bons offices afin d'aider au règlement de la grève désastreuse de la houille. Pourquoi lui conférer ces pouvoirs? Si l'ho-